

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 39 04

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

OBJET : Centres sociaux : 4ème répartition des crédits de fonctionnement - Exercice 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux définie par la nouvelle convention-cadre 2018-2021, approuvée par la Commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément «centre social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la convention-cadre). 58 sont implantés dans Marseille et 39 dans 19 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette quatrième répartition en fonctionnement intéressent :

- l'animation globale et la coordination de 9 structures localisées à Aix-en-Provence, Aubagne et Marseille;
- 10 projets spécifiques présentés par 9 structures situées à Aix-en-Provence, Marseille et Martigues.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il est proposé d'allouer à ces centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2020, un total de 116 954 € répartis comme suit :

- montant global des subventions de fonctionnement au titre de l'animation : 94 454 €
- montant global des subventions de fonctionnement pour les projets spécifiques : 22 500 €

En outre, il est proposé à la Commission permanente d'annuler la subvention de 7 774 € octroyée par la délibération n°40 du 24/07/2020 à l'association Synergie Family en gestion de la MPT Romain Rolland-la Pauline et cela dans l'attente de l'agrément de cette structure par la CAF.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL